

# Évaluation des programmes d'équité en matière d'emploi (PEME) 2011-2012 à 2015-2016

Le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi, le Programme de contrats fédéraux et le programme Possibilités en milieu de travail appuient la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en améliorant l'équité en milieu de travail pour les groupes désignés dans les milieux de travail du secteur privé<sup>1</sup>. Les groupes désignés sont les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.



## PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les programmes ont fait la promotion d'une représentation équitable et du respect des obligations en vertu de la Loi :

- Lors de l'exercice 2015-2016, la représentation de chaque groupe désigné avait augmenté; cependant, seuls les membres des minorités visibles ont atteint les niveaux de disponibilité sur le marché du travail.
- Les femmes ont touché des salaires plus faibles que les hommes dans l'ensemble des groupes désignés. Par exemple, il y a eu un écart considérable (d'environ 15 %) dans les gains entre les hommes et les femmes de l'échelle de traitement supérieure (60 000 \$ et plus) en 2015.
- L'écart salarial a été plus prononcé chez les femmes autochtones cette année-là. Par exemple, il y a eu 9,1 % moins de femmes autochtones qui ont gagné 60 000 \$ comparativement à toutes les femmes se situant dans cette échelle de traitement, et 24,4 % moins que tous les hommes.
- Les gains étaient beaucoup plus faibles chez les femmes handicapées en 2015. Plus particulièrement, il y a eu 3,6 % moins de femmes handicapées qui ont gagné 60 000 \$ comparativement à toutes les femmes se situant dans cette échelle de traitement, et 18,9 % moins que tous les hommes.
- La grande majorité des employeurs ont compris leurs obligations relatives à l'équité en matière d'emploi en vertu de la Loi, selon les résultats du sondage. De plus, les données administratives indiquaient que 100 % des rapports d'employeurs avaient été présentés à temps.



## OBSERVATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES

1. examiner à nouveau les définitions des groupes désignés;
2. tenir compte du besoin d'une plus grande capacité et de plus de ressources;
3. améliorer la mesure du rendement et l'accès à l'information pour la prochaine période d'évaluation.

L'évaluation des programmes d'équité en matière d'emploi complète est affichée sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada.

<sup>1</sup> Les secteurs comprennent le secteur privé sous réglementation fédérale et les entrepreneurs sous réglementation provinciale avec le gouvernement fédéral.

